Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Dossier suivi par : Christine Lafont Tél : 01.49.55. 51 56 Fax : 01.49.55.56.17 Réf. Interne : Réf. Classement :	**NOTE DE SERVICE** **DGER/POFEGTP/N2001-2109** **Date : 05 NOVEMBRE 2001**

Date de mise en application : immédiate

Annule et remplace

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

Nombre d'annexes : 5

Objet : baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'élevage canin et félin » : précisions sur la formation en milieu professionnel, les épreuves E 6 et E7 et cadrage du CCF

Bases juridiques : décret 95-663 du 9 mai 1995 modifié (création des bac pro) ; arrêtés du 4 septembre 2001 (création de la série conduite et gestion de l'élevage canin et félin) ; arrêté du 15 mars 1999 (clauses types des conventions de stage) arrêté du 25 juillet 1995 (sur le CCF)

Résumé : Instructions complémentaires relatives à la formation en milieu professionnel, au CCF des épreuves E6 et E7, et diffusion des grilles d'aide à l'évaluation des épreuves E6, E7

Mots-clés : EVALUATION CCF STAGE BAC PRO ELEVAGE CANIN FELIN

Plan de Diffusion	
Pour exécution : - Administration centrale – Diffusion B - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Inspection générale de l'agriculture - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général de l'agronomie - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement Agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de préciser certaines modalités relatives à la formation en milieu professionnel des candidats préparant le baccalauréat professionnel "Conduite et gestion de l'élevage canin et félin".

Elle apporte également des précisions sur le contrôle en cours de formation des épreuves E6 et E7 et diffuse les grilles d'aide à l'évaluation pour les épreuves terminales E6 et E7 ; la grille nationale d'évaluation pour l'épreuve E5 annoncée dans l'annexe de l'arrêté est spécifique à chaque sujet.

Cette note de service comporte les points suivants :
- les séquences de formation en milieu professionnel
- le CCF de l'épreuve E6 (complément par rapport à l'arrêté de création)
- les CCF de l'épreuve E7 (complément par rapport à l'arrêté de création)
- annexe 1 : tableau récapitulatif des CCF de l'épreuve E7
- annexe 2 et 3 : grilles d'aide à l'évaluation des deux parties de l'épreuve terminale E6 et détail pour chaque capacité
- annexe 4 et 5 : grilles d'aide à l'évaluation des deux parties de l'épreuve terminale E7 (pour les candidats ne bénéficiant pas du CCF).

LES SEQUENCES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

ORGANISATION DES SEQUENCES

14 à 16 semaines, dont 12 prises sur la période scolaire, sont prévues pour la formation en milieu professionnel.
Ces semaines s'organisent en plusieurs séquences. Elles doivent être en cohérence avec la formation et le projet d'établissement. Leur répartition dans le temps dépend de la progression pédagogique et des impératifs des entreprises d'accueil.

Elles sont définies de la façon suivante :
1) une période de 10 à 14 semaines en lien direct avec la spécialité, composée elle-même de deux séquences fractionnables :

11) une séquence d'une durée minimale obligatoire de 8 semaines, dite "stage principal" qui s'effectue dans une entreprise exerçant une ou plusieurs des activités suivantes : élevage canin ou félin, éducation de base, pension et présentant une dimension suffisante pour disposer de documents techniques, financiers, commerciaux et comptables permettant l'élaboration d'un diagnostic global.
Cette séquence donne lieu à une production écrite dont la soutenance est le support de l'épreuve ponctuelle n°6.

12) une séquence d'une durée comprise entre 2 et 6 semaines dont l'objectif est d'élargir la connaissance du milieu professionnel. Ces semaines pourront être effectuées dans une ou plusieurs structures différentes de l'entreprise du stage principal, par exemple :
. une entreprise conduisant une activité absente dans l'entreprise du stage principal,
. une entreprise conduisant d'autres activités telles que l'éducation, le dressage, le toilettage,
. une animalerie,
. un refuge,

. un cabinet vétérinaire,
. une entreprise de fabrication et de distribution de fournitures et accessoires inertes…
. une association…

Utilisation du chenil ou de la chatterie pédagogique de l'établissement : une partie de ces semaines peuvent être aussi utilisées pour organiser des stages collectifs sur le chenil ou la chatterie pédagogique de l'établissement. Les enseignants techniques organisent des séquences complémentaires d'activités pratiques ou de pluridisciplinarité, en faisant participer les élèves à la prise de décision, l'organisation et la réalisation des travaux.

Il est aussi possible d'adapter l'emploi du temps pour permettre, par roulement, à un ou deux élèves d'être associés ou de prendre en charge, pendant une période donnée, la conduite du chenil ou de la chatterie de l'établissement. L'organisation d'un tel dispositif est placée sous la responsabilité du chef d'exploitation ; les salariés de l'exploitation ont alors un rôle de tuteur.

2) Une période de 2 à 4 semaines non directement en rapport avec la spécialité, composée de deux parties :
21) une séquence obligatoire d'une durée d'une semaine consacrée à l'insertion professionnelle.

22) une séquence d'une durée comprise entre 2 et 3 semaines pour des activités collectives : visites, étude de milieu, voyages à l'étranger…

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La formation en milieu professionnel vise deux objectifs principaux :

1 - L'analyse du fonctionnement et des résultats d'une entreprise aboutissant à un diagnostic global. Ce diagnostic global, en rapport avec les modules MP4, MP71, MP72, donne lieu à une production écrite dont la soutenance est support de l'épreuve terminale n°6.

2 – Le raisonnement et l'apprentissage de la prise en charge d'activités canine et féline telles que l'élevage, l'éducation de base, la pension. Ces objectifs recoupent ceux des modules MP73, MP74, MP75, MP76 et MP77, évalués lors de l'épreuve n° 7 par les dossiers techniques et les fiches d'observation des pratiques professionnelles.

LES ENTREPRISES SUPPORTS DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les entreprises qui accueillent des élèves en stage principal doivent avoir comme activité principale l'élevage canin ou félin et/ou la pension.
La présence dans ces entreprises d'activités complémentaires telles que l'éducation, le dressage, le toilettage, la vente de produits inertes sont intéressantes : elles permettent en effet au stagiaire d'avoir une vision plus complète des activités du secteur.
L'entreprise d'accueil doit pouvoir assurer l'encadrement du stagiaire et avoir une taille suffisante lui permettant de fournir des données technico-économiques, commerciales, sociales, juridiques et réglementaires.

LE SUIVI DES STAGIAIRES DANS LES ENTREPRISES

Il se situe dans le contexte juridique constitué par le décret N° 97-370 du 14 avril 1997 relatif aux conditions d'emplois des jeunes travailleurs, l'arrêté du 15 mars 1999 fixant les clauses type des conventions de stage ainsi que la note de service DGER/ POFEGTP N96 N° 2073 du 31 mai 1996 sur les stages dans l'enseignement technique agricole. Ces textes précisent notamment les exigences concernant l'annexe pédagogique pour chaque convention de stage.
Cette annexe est recommandée pour les candidats préparant l'examen par la voie de l'apprentissage.

Chaque séquence fait l'objet d'une préparation. Les principaux travaux que doit réaliser le candidat au cours de la séquence doivent être précisés en accord avec le maître de stage.

L E C C F D E L ' E P R E U V E E 6

Le contrôle certificatif est un oral. Il évalue le module MP71.

Le candidat est mis en situation de gérer une relation commerciale. Il peut endosser la position d'un vendeur, d'un acheteur ou de tout autre acteur du secteur canin ou félin. Un dossier commercial simplifié lui est fourni.
Son interlocuteur est soit un enseignant soit un professionnel soit l'un et l'autre. L'enseignant doit construire une grille d'aide à l'évaluation relative à la situation choisie.
Des moyens audiovisuels peuvent être utilisés pour faciliter l'évaluation du candidat.

L E S 5 C C F D E L ' E P R E U V E E 7

CCF 1 et CCF 2 évaluent la capacité à raisonner la conduite d'activités d'élevage et d'éducation ou de pension pour une espèce animale (chien ou chat)

- Le CCF 1 est une épreuve orale qui a pour support le dossier technique constitué par le candidat sur la conduite des activités d'élevage, d'éducation ou de pension auxquelles il a été associé à l'occasion de son stage principal.

En fonction de l'orientation de l'entreprise, le dossier technique concerne le chien ou le chat. Il est constitué par une série de chemises correspondant aux différentes phases de la conduite des activités d'élevage, d'éducation ou de pension et leurs résultats.

Pour chacune des phases, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, d'analyser et de discuter les décisions prises par le responsable, en se référant à des documents techniques et économiques utilisés par le responsable.

L'évaluation est réalisée par les enseignants techniques concernés, des professionnels peuvent être associés.

Un exemplaire du dossier est fourni aux évaluateurs préalablement à l'épreuve orale.

A partir d'une question tirée au sort, le candidat doit être capable, en prenant appui sur son dossier :
- de situer la place et l'importance de cette phase dans la conduite des activités d'élevage, d'éducation ou de pension,
- d'interpréter les documents techniques et économiques qui y sont associés,
- d'expliquer une décision prise ou à prendre et ses modalités de mise en œuvre,
- d'argumenter sur des alternatives possibles.

Le dossier technique constitué par le candidat n'est pas évalué. Son élaboration, obligatoire, doit être considérée comme un moyen donné au candidat pour structurer les informations recueillies pendant les séquences de formation en milieu professionnel en vue de la préparation de l'épreuve n° 7 et principalement du CCF 1. Les thèmes des chemises constituant le dossier technique sont en cohérence avec les objectifs des modules MP 73, MP 74 ou 75 et MP 76.

- Le CCF 2 porte sur l'espèce animale qui n'a pas été support de l'évaluation du CCF 1 (chien ou chat).

C'est une épreuve écrite correspondant à une étude de cas. Soit le candidat observe lui même, lors d'une visite par exemple, une situation professionnelle donnée, soit elle lui est décrite à l'aide de documents fournis établis par les formateurs. La situation professionnelle est relative aux modules MP73, MP74 ou MP75 et MP76.

A partir de ses observations ou des informations disponibles, le candidat doit :
- situer la place et l'importance de cette situation professionnelle dans la conduite des activités d'élevage, d'éducation ou de pension,
- utiliser les documents techniques et économiques qui y sont associés,
- proposer des modalités de mise en œuvre,
- justifier ses propositions. .

L'évaluation est réalisée par les enseignants techniques concernés.

CCF 3 évalue la capacité à raisonner le choix et l'utilisation des bâtiments et équipements d'élevage.

Le CCF 3 a pour support un dossier technique relatif à la présentation et l'analyse critique des bâtiments et installations d'élevage ou de pension d'une entreprise de stage. La correction de ce document écrit donne lieu à l'attribution de la note correspondante.
Le module MP 77 constitue la trame d'élaboration de ce dossier technique.

CCF 4 évalue la capacité à prendre en charge la conduite des activités d'élevage et d'éducation et ou de pension

Ce CCF permet l'évaluation de la maîtrise des pratiques professionnelles. Il a pour support les travaux réalisés par le candidat lors des séquences en milieu professionnel.

A l'issue de différentes séquences et à l'aide de fiches d'observation, le professionnel, maître de stage ou d'apprentissage ou responsable du chenil ou de la chatterie de l'établissement :
- récapitule la liste des responsabilités confiées et des travaux réalisés,
- précise le degré de maîtrise dans l'organisation et la réalisation des travaux,
- porte une appréciation d'ensemble sur les acquis et les insuffisances.

Ces fiches font l'objet d'un suivi de la part des enseignants responsables de l'organisation des séquences en milieu professionnel. Toutes ces fiches sont regroupées sous forme d'un dossier.

En fin de formation, l'équipe enseignante prend connaissance des dossiers de suivi, évalue les résultats et attribue une note en tenant compte des appréciations qui ont été portées et du degré de maîtrise atteint à l'issue de la dernière séquence en milieu professionnel. Cette note est communiquée au candidat par un des enseignants qui a suivi le stagiaire, lors d'un bilan sur la formation en milieu professionnel.

Des exemples de ces fiches, à adapter au contexte de la formation sont présentées sur le site Educagri.fr à la rubrique "ressources éducatives".

CCF 5 évalue des capacités relatives à la socialisation ou l'éducation du chien ou du chat

Il s'agit d'une épreuve de pratique explicitée.

Le candidat mis en situation, doit :
- observer et apprécier la situation,
- préparer et organiser le travail,
- réaliser le travail et justifier ses décisions,
- contrôler le résultat obtenu.

L'épreuve peut être organisée dans le chenil ou la chatterie de l'établissement ou sur tout autre site adapté.
Les questions posées doivent être en cohérence avec les objectifs du module MP 76.
Les modalités et la durée de l'épreuve sont laissées à l'initiative de l'équipe enseignante.
L'évaluation est réalisée par l'enseignant technique concerné, un professionnel peut y être associé.

L'annexe 1 résume le cadrage du CCF de l'épreuve n°7.

La chargée de la Sous-direction

Brigitte Fèvre

ANNEXE 1

Bac professionnel «conduite et gestion de l'élevage canin et félin »

RECAPITULATIF DES CCF de l'épreuve E7

	CCF 1	CCF 2	CCF 3	CCF 4	CCF 5
Compétences évaluées	Raisonner la conduite d'activités d'élevage, d'éducation ou de pension		Raisonner le choix et l'utilisation des bâtiments et équipements	Prendre en charge les activités d'élevage, d'éducation ou de pension	
Nature	Epreuve orale à partir d'un dossier portant sur la conduite des activités observées pour une espèce animale lors des séquences en milieu professionnel	Epreuve écrite : étude de cas portant sur l'autre espèce animale	Epreuve écrite : dossier technique portant sur les bâtiments et équipements observés lors des séquences en milieu professionnel.	Epreuve pratique A partir des fiches d'observation des travaux réalisées et des responsabilités prises lors des séquences en milieu professionnel	Epreuve de pratique explicitée portant sur la réalisation d'opérations liées à la socialisation et à l'éducation du chien et du chat.
Coefficient	1	1	1	1	1
Période	A réaliser le plus tôt possible après le stage principal	2° année	1° année ou début 2° année	1° et 2° année Bilan 2° année	2° année
Evaluateurs	Enseignants techniques et possibilité de participation d'un professionnel	Enseignants techniques	Enseignants techniques	Bilan réalisé par enseignants responsables du suivi des séquences en milieu professionnel	Enseignants techniques

ANNEXE 2

Bac professionnel «conduite et gestion de l'élevage canin et félin »

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION POUR L'EPREUVE E6 « MILIEU PROFESSIONNEL » PREMIERE PARTIE, EVALUATION DU DOCUMENT ECRIT

NOM :

Prénom :

Session : DATE N° de JURY :

Titre du document :

Capacités	Observations	Note
C1 – construire selon un plan cohérent, un document clair et lisible bien articulé avec ses annexes (20 pages + annexes et un résumé d'une page)		/5
C2 – Situer l'entreprise dans son environnement		/4
C3 – Analyser le fonctionnement de l'entreprise		/6
C4 – Elaborer un diagnostic global de l'entreprise		**/5**
TOTAL POUR L'ECRIT		**/20**

Observations principales :

Nom, prénom et signature de l'enseignant

ANNEXE 3

Bac professionnel «conduite et gestion de l'élevage canin et félin »

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION POUR L'EPREUVE E6 « MILIEU PROFESSIONNEL » DEUXIEME PARTIE, SOUTENANCE ORALE (DUREE : 30 MINUTES)

NOM :

Prénom :

Session : DATE N° de JURY :

TITRE DU DOCUMENT :

Capacités	Observations et commentaires des examinateurs	Note
C5 – présenter en 10 minutes au maximum les points essentiels de l'analyse et du diagnostic effectués		/10
C6 – Argumenter et débattre avec les examinateurs en s'appuyant sur ses connaissances et la situation étudiée (évaluation de la compréhension des questions, du degré d'appropriation de la situation étudiée, de la pertinence des arguments développés et de l'utilisation des acquis de la formation)		/30
TOTAL POUR LA SOUTENANCE ORALE		**/40**
NOTE DE L'EPREUVE E6 EN POINTS ENTIERS (PREMIERE ET DEUXIEME PARTIE)		**/20**

Observations principales :

Nom, prénom et signature des examinateurs

INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX DIFFERENTES CAPACITES A EVALUER DANS L'EPREUVE E6

C1 : capacité à construire, selon un plan cohérent, un document clair et lisible, comportant une bonne articulation entre le texte et les annexes (20 pages dactylographiées + annexes et résumé de 1 page au maximum)

La lisibilité du document suppose l'usage d'un français correct, une maîtrise satisfaisante de l'orthographe et l'utilisation d'un vocabulaire adapté. Un plan cohérent ne signifie pas un plan type mais une organisation du document permettant une lecture aisée et faisant apparaître les liens existant entre les différents aspects développés.

La clarté du document peut être obtenue par une présentation de qualité, par l'attention apportée à la pagination reprise dans le sommaire et par des annexes référencées dans le texte.

Tout document joint en annexe doit mentionner sa source. En outre ce document doit être référencé dans le corps du texte : une annexe n'est acceptable que si elle est utile lors de la lecture de celui-ci.

C2 : capacité à situer l'entreprise dans son environnement

Il s'agit de présenter les relations de l'entreprise avec son environnement proche (socioéconomique, technique, commercial, juridique, réglementaire et biophysique), c'est-à-dire d'identifier en terme d'atouts et de contraintes :

- les principaux éléments de l'environnement proche influençant le fonctionnement de l'entreprise, d'une part,
- les influences majeures de l'activité de l'entreprise sur l'environnement proche, d'autre part,
- des influences de l'environnement dans un sens plus large (mesures de politique publique, progrès technique, etc.), enfin.

C3 : Capacité à analyser le fonctionnement de l'entreprise

L'analyse du fonctionnement de l'entreprise a pour objet principal de rassembler les éléments nécessaires à l'élaboration du diagnostic global.

Cette analyse doit prendre appui sur les éléments suivants :

- l'historique de l'entreprise en identifiant les dates et les faits majeurs,
- l'étude de la situation présente (facteurs de production, conduite des processus productifs, pratiques mises en œuvre, résultats techniques, économiques et commerciaux, situation de la trésorerie et du patrimoine, revenu dégagé, perspectives d'évolution).

A partir des atouts et des contraintes identifiés, elle aboutit à une modélisation du fonctionnement de l'entreprise et de ses relations avec l'environnement proche.

C4 : Capacité à élaborer un diagnostic global de l'entreprise

Le diagnostic s'appuie sur l'analyse du fonctionnement de l'entreprise.
Il est construit, en termes de points forts et de points faibles, à partir de diagnostics partiels portant sur :

- la gestion économique, commerciale et financière,
- la gestion du travail et des équipements,
- la gestion technique et économique des productions,
- la relation avec l'environnement socioéconomique et biophysique.

Ce travail ne peut être exhaustif (il ne s'agit pas d'une expertise) : le candidat retient les aspects qui lui paraissent les plus importants et justifie ses choix.

A partir des points forts et des points faibles identifiés, il émet des hypothèses sur le fonctionnement d'ensemble de l'entreprise quant à sa cohérence, son adaptabilité et sa durabilité.

En aucun cas, il n'est demandé de réaliser un projet d'amélioration.

C5 : capacité à présenter en 10 minutes au maximum les points essentiels de l'analyse et du diagnostic effectués

Pour que cette capacité soit atteinte de manière satisfaisante, le candidat doit :

- construire un exposé cohérent sur des aspects essentiels de l'étude et ses conclusions,
- gérer le temps global de l'exposé,
- utiliser des moyens d'expression et de communication adaptés.

C6 : capacité à argumenter et débattre avec le jury en s'appuyant sur ses connaissances et la situation étudiée (20 minutes)

A l'occasion du débat qui suit la présentation du document, le jury doit évaluer :

- la qualité d'écoute et de compréhension des questions posées,
- le degré d'appropriation par le candidat de la situation étudiée qu'il a présentée dans le document écrit et lors de la soutenance,
- la nature et la pertinence des arguments développés et la manière dont ils permettent au candidat de justifier les analyses conduites et les conclusions auxquelles il aboutit,
- l'utilisation des acquis de la formation pour poursuivre à la demande du jury, une réflexion qui apparaît incomplète dans son document ou son exposé.

Remarques relatives aux capacités C5 et C6

Les périodes de formation en milieu professionnel constituent des situations de formation professionnelle essentielles. Le stage place les candidats dans des situations différant tant du point de vue des caractéristiques et de l'environnement des entreprises que des conditions de collecte de l'information. La soutenance orale qui compte pour les 2/3 de la note est l'occasion de tenir compte de cette diversité. Les examinateurs distinguent, notamment, ce qui est du aux carences du candidat de ce qui est du aux contraintes du stage.

Le respect des durées fixées, tant pour l'exposé que pour la discussion, est impératif pour assurer l'égalité de traitement des candidats.

ANNEXE 4

Bac professionnel «conduite et gestion de l'élevage canin et félin »

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION POUR L'EPREUVE PONCTUELLE E7 (candidats hors CCF) « PRATIQUES PROFESSIONNELLES »

PREMIERE PARTIE, ORAL DE 20' SUR LE DOSSIER TECHNIQUE

NOM :
Prénom :
Session : DATE N° de JURY :

SUJET posé :

Capacités	Critères communs aux 4 capacités	Note	Observations
1 – Situer la place et l'importance de la phase de l'activité précisée dans le sujet tiré	Pertinence du raisonnement et des réponses	/4	
2 – Interpréter des documents techniques et économiques	Mobilisation des références	/6	
3 – expliquer une décision et ses modalités de mise en œuvre	Valorisation du vécu professionnel	/4	
4 – Argumenter sur d'autres choix possibles	Qualité de l'expression richesse et précision du vocabulaire	**/6**	
TOTAL POUR L'ORAL		**/20**	

Observations principales :

Nom, prénom et signature des examinateurs

ANNEXE 5

Bac professionnel «conduite et gestion de l'élevage canin et félin »

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION POUR L'EPREUVE PONCTUELLE E7 (candidats hors CCF) « PRATIQUES PROFESSIONNELLES » DEUXIEME PARTIE, PRATIQUE (DUREE : UNE HEURE)

NOM :
Prénom :
Session : DATE N° de JURY :

SUJET posé :

Capacités **Les examinateurs évaluent les quatre capacités en observant la prestation et le travail réalisés**	**Observations et commentaires des examinateurs**	**Note**
1 – observer, apprécier et décider . situation dans le processus . interprétation de documents . proposition d'action		/5
2 – Préparer et organiser . préparation du matériel . organisation du chantier . approche de l'animal		/4
3 – Réaliser travail en sécurité et respect de l'environnement et du bien-être animal . habileté et rapidité d'exécution . adaptation aux aléas . nettoyage et rangement		/6
4 – Contrôler . évaluation des conditions de réalisation et du résultat attendu . mobilisation de connaissances techniques pour justifier son point de vue . propositions de suites à donner		**/5**
TOTAL POUR LA PRATIQUE		**/20**
NOTE DE L'EPREUVE E7 EN POINTS ENTIERS (PREMIERE ET DEUXIEME PARTIE)	**/20**	

Observations principales :

Nom, prénom et signature des examinateurs